

LA ROUMANIE ET LE PROJET BRIAND DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSTANTIN IORDAN

L'auteur apprécie que le projet Briand fut connu et commenté attentivement en Roumanie par toute une série de personnalités, des autorités officielles jusqu'aux intellectuels et journalistes. Les opinions exprimées furent bien diverses mais elles ont toujours reflété le désir de bien comprendre le but immédiat et à terme moyen de la conception de l'« apôtre de la paix ».

L'histoire de l'idée européenne et de l'intégration continentale par rapport aux intérêts des États du Sud-Est européen a préoccupé en formes diverses et avec des accents variés aussi l'historiographie roumaine postcommuniste, qui a continué des ouvertures plus anciennes vers ces thèmes opérés, parmi d'autres, par l'historien et le militant George Ciorănescu, l'auteur de la brillante thèse de doctorat « *Les Roumains et l'idée fédéraliste* », soutenue en 1946 à l'Université de Cluj sous la direction du renommé spécialiste en droit et relations internationales, le Pr. George Sofronie, ouvrage resté inédit jusqu'en 1996¹. La lecture de la thèse devrait être complétée avec celle du volume sur les activités fédéralistes développées par George Ciorănescu plus de quatre décennies, jusqu'à sa fin, en 1993².

Parmi les analyses proprement-dites publiées après 1989, retient l'attention le livre de feu Eliza Campus de 1993 sur *L'idée fédérale dans la période de l'entre-deux-guerres*³, où elle met en valeur des informations des archives diplomatiques roumaines moins utilisées dans ses travaux sur la Petite Entente, l'Entente Balkanique et la politique étrangère générale de la Roumanie jusqu'à la deuxième conflagration mondiale. De même, nous ne pouvons ignorer un précieux volume de documents concernant les projets fédéraux européens de l'entre-deux-guerres, accompagné d'une ample étude introductive, intitulé *Les Roumains et les projets fédéraux européens* dû à Gheorghe Sbârnă et publié en 2002⁴. Enfin, signalons

¹ G. Ciorănescu, *România și ideea fderalistă*. Édition par les soins de Georgeta Penelea Filitti, Bucarest, 1996, XXIII+183 pp. Il s'agit d'une copie dactilo gardée par la famille, texte privé d'une dernière lecture de l'auteur; on n'a pas trouvé un exemplaire définitif de l'ouvrage dans les archives de l'Université de Cluj, partiellement détruites.

² Idem, *Europa unită. De la idee la întemeiere*. Édition par les soins de Ștefan Delureanu, Bucarest, s.a., 448 pp.+ photos et facsimiles. On y publie de nouveau la thèse de doctorat, mais aussi beaucoup de documents des archives personnelles de l'auteur qui sont conservés à Munich.

³ Eliza Campus, *Ideea federală în perioada interbelică*, Bucarest, 1993, 147 p. (Bibliothèque historique LXXIX).

⁴ G. Sbârnă, *România și proiectele federale europene*, Bucarest, 2002, 394 pp.

l'excellent ouvrage du jeune universitaire de Tîrgu Mureş Simion Costea sur *L'idée européenne et les intérêts des États*, imprimé à Cluj en 2005⁵, d'où ne manquent pas les repères du chemin parcouru jusqu'alors par la Roumanie dont le but fut l'admission dans l'Union Européenne.

D'une manière ou d'autre, dans toutes les contributions mentionnées ci-dessus, en fait une esquisse des préoccupations plus significatives de l'historiographie roumaine sur le thème en discussion, il y a les références au projet de Aristide Briand, y compris à l'attitude de la Roumanie. Quant à nous, nous allons essayer de souligner les principaux aspects des perceptions roumaines des idées de l'illustre homme politique français, les espérant utiles à ce débat.

*

Vers la fin des années 20 du siècle passé, la paix et la sécurité en Europe étaient restées des préoccupations fondamentales des chancelleries des États vainqueurs dans la première guerre mondiale après les succès partiels obtenus par les efforts d'attirer l'Allemagne à l'accomplissement de l'oeuvre de la SDN par la signature des accords de Locarno (octobre 1925), mais qui n'ont pas eu les suites escomptées dans le Sud-Est européen⁶. Un progrès théorique dans la direction d'un renforcement du dialogue fut représenté par la conclusion du Pacte Briand-Kellogg (août 1928), visant l'élimination de la guerre comme moyen de solution des litiges entre les États, et la signature du Protocole de Moscou (février 1929) par lequel l'URSS et ses voisins convenaient sur l'entrée en vigueur anticipée de l'accord de Paris⁷.

La nécessité de l'instauration d'un climat de paix sur le continent était soulignée avec son éloquence bien connue par l'illustre diplomate et homme politique roumain Nicolae Titulescu dans une célèbre conférence soutenue dans le Reichstag de Berlin, le 6 mai 1929, lorsqu'il observait: « *Il est possible que l'humanité n'ait pas encore acquis la paix, mais elle se dirige vers la paix. La paix est, en effet, un phénomène de mouvement. C'est une chose vivante qui se réalise par étapes. La paix ne signifie pas de repos, ne signifie pas d'indifférence. La paix n'est qu'un but, n'est qu'une direction!...! N'importe ce qu'on dira, ni le Pacte de la SDN, ni le Pacte Kellogg, ni tout autre pacte similaire ne constituent le début d'un monde nouveau ou la fin définitive d'un vieux monde. Ils sont les résultats d'une longue évolution et donc le point de départ d'une nouvelle évolution. Ils représentent sur le plan politique l'organisation juridique d'une communauté internationale qui a pris naissance sur le plan culturel, économique et social.* »⁸

⁵ S. Costea, *Ideea europeană și interesele statelor*. Préface par Adrian Liviu Ivan, Cluj-Napoca, 2005, 277 p.

⁶ Voir notre livre, *România și relațiile internaționale din Sud-Estul european: „modelul” Locarno (1925–1927)*, Bucarest, 2001, *passim*.

⁷ Voir quelques idées intéressantes concernant les deux actes chez Em. Bold, I. Ciupercă, *Europa în derivă (1918–1940). Din istoria relațiilor internaționale*, Jassy, 2001, pp. 68–83.

⁸ N. Titulescu, *Dinamica păcii*, in „Documente diplomatice”. Sous la rédaction de George Macovescu, Bucarest, 1967, pp. 288-289.

Ce sont quelques repères de l'atmosphère dans laquelle, à l'occasion de l'anniversaire d'une décennie de la fondation de la SDN, fut lancé le projet de l'Union Européenne. C'est ainsi que le 5 septembre 1929, à la X^e réunion de l'Assemblée Générale de la SDN à Genève, le chef de la diplomatie française, Aristide Briand, a esquissé devant les 27 délégués des États européens son plan, marquant la nécessité de l'établissement d'une *liaison fédérale* entre les peuples du continent en déclarant qu'il se consacrerait à la réalisation de l'idée⁹.

Les participants à cette *première Conférence européenne* n'ont pas caché l'intérêt suscité par le projet de Briand, insistant sur le principe de l'union morale européenne. La suite fut la sollicitation adressée à la France de forger un mémorandum qui contienne les principes et les méthodes envisagées par l'auteur du projet. Tous les États européens auront de cette manière la possibilité de le consulter et de le commenter. La Conférence a décidé que le gouvernement de Paris examine les réponses reçues et rédige un rapport soumis ensuite aux débats de la deuxième conférence européenne de Genève¹⁰.

Présent à cette réunion, le chef de la diplomatie roumaine, George G. Mironescu observait, dans son discours du 11 septembre, que la proposition de Briand jouissait de la sympathie des tous et il était « *profondément convaincu de sa réalisation pour le meilleur de l'Europe et de l'humanité entière* » ; il déclarait, également, que « *le peuple roumain sait comment harmoniser ses intérêts avec les intérêts généraux du monde civilisé et il a la conviction que se défendant lui-même il défend aussi la cause commune de la paix* ». La conclusion: « *il ne peut exister au monde un peuple plus attaché à l'idée de la paix et plus désireux de contribuer de toutes ses forces à l'œuvre pacifique de la SDN* »¹¹.

Le ministre roumain des Affaires étrangères reprenait l'idée de l'Union Européenne dans une conférence – « *La politique de la paix* » – présentée au Syndicat des Journalistes de Bucarest (8 novembre 1929), plaidant la thèse de la réalisation de cette politique graduellement: « *il faudra donc essayer, au début, l'harmonie des intérêts des deux, des trois et ensuite des quatre pays et d'élargir en permanence le cercle. On établira ainsi une Union économique régionale!...! Lorsque plusieurs régions seront harmonisées du point de vue économique, on tentera l'établissement d'une liaison d'ensemble, en créant, peut-être, dès le début une entente entre ces unions régionales, seulement sur quelques questions. Je crois que sur cette voie on pourra aboutir plus sûrement à une fédération économique européenne.* »¹²

Les opinions de G.G.Mironescu étaient partagées aussi par Nicolae Titulescu, qui répondait de cette manière à une enquête lancée par le journal „*Neue Freie*

⁹ Voir V.I. Feraru, *Proiectul de uniune a statelor europene*, Bucarest, 1935, p. 29.

Eliza Campus, *op.cit.*, p.60.

¹⁰ Eliza Campus, *op.cit.*, p.60.

¹¹ G.G. Mironescu, *Cuvântări*, vol. I, Bucarest, 1930, pp. 235–236; cf. Gheorghe Sbârnă, *op.cit.*, pp. 38–39.

¹² *Ibidem*, p. 436.

Presse” de Vienne parmi les diplomates marquants du temps, portant sur les chances d’édifier une Fédération des États Européens: « *Le premier pas vers une union des États européens doit se faire forcément sur le terrain économique. Ceci est le point le plus important de la question et sans doute qu’il sera pris premièrement en discussion, même si celui-ci est seulement le premier pas sur le chemin vers un but beaucoup plus grand et plus vaste.* »¹³

Bien intéressants, quoique entamant le problème des États-Unis de l’Europe aussi d’autres angles de vue, sont également les commentaires du leader libéral I.G.Duca, ancien ministre des Affaires étrangères et futur premier ministre, exposés dans une conférence, toujours au Syndicat des Journalistes, en décembre 1929. L’orateur soulignait l’importance du rôle de la presse pour que cette idée, dont il est un partisan, soit saisie par la conscience des peuples, mais il avouait que « *je me distingue, en ce qui concerne leurs possibilités de réalisation, des opinions de ceux qui ont été jusqu’à présent les promoteurs les plus autorisés de cette idée.*

En effet, selon l’opinion générale, on soutient que les États-Unis de l’Europe ne pourront pas être dressés du point de vue politique qu’après avoir abouti à une entente, à un genre de fédération économique. Selon mon humble opinion, je crois ce sera justement le contraire: la coagulation politique précédera celle économique. »¹⁴

L’influent homme politique roumain attirait également l’attention que ce projet n’aurait pas été possible quand la carte du continent était dessinée selon des critères arbitraires dictés par les vicissitudes de l’histoire, mais seulement après la guerre, lorsque l’unité ethnique des différents États européens est devenue un fait accompli. Par conséquent, il ajoutait le repère essentiel: que cette nouvelle structure européenne « *n’implique pas la dissolution des États et des unités ethniques qui composent l’Europe d’aujourd’hui. Ils peuvent être parfaitement conçus et même elle ne peut pas être conçue que par le plein respect de l’autonomie de chacun de ces États.* »¹⁵

Conscient des obstacles, pas du tout mineurs, qui devront être surmontés pour la réalisation de ce projet, I.G. Duca restait optimiste, malgré le fait que « *les années passeront; des combats seront nécessaires, des déceptions surviendront. Les ironiques et les sceptiques auront leurs heures de victoire passagère; les apôtres de l’idée ne seront épargnés ni de moments de désespoir, ni du blâme qui accompagne tous les grands accomplissements. Mais, n’importe qu’on dira et n’importe qu’on fera l’idée est en mouvement et elle vaincra, puisqu’elle n’est pas une formule abstraite et elle se présente de plus en plus comme une nécessité pratique, comme un moyen de salut, de renforcement et de régénération de notre vieille et glorieuse Europe*”. À la fin, le leader libéral avouait son espoir que „*tous ceux qui désirent pour l’Europe une vie plus heureuse,!...! tous ceux qui sont animés d’une vision sociale plus noble et plus haute ont le devoir, ont le devoir*

¹³ Apud „*Adevărul*”, Bucarest, le 16 octobre 1929.

¹⁴ I.G. Duca, *Statele Unite ale Europei*, in „*Observatorul*”, Bucarest, nr. 7–8, le 20 décembre 1929, p. 8.

¹⁵ *Ibidem*.

impérieux de consacrer à la victoire de l'idée salvatrice des États-Unis de l'Europe toute leur force de travail, tout leur idéalisme. »¹⁶

Le 17 mai 1930, le *Mémoire du gouvernement français sur l'organisation d'un régime d'Union Fédérale Européenne*, rédigé par Aristide Briand, fut envoyé par le cabinet de Paris pour examen à tous les gouvernements européens, y compris à l'URSS et à la Turquie – sans que celles-ci soient membres de la SDN – et aux États de dehors du continent¹⁷. Élaboré dans l'esprit d'union morale, le document avait comme fondement l'idée de la responsabilité collective tant face aux effets graves de la crise économique qu'au besoin continu de sécurité des États. Le document évoquait, également, le danger de la dispersion des forces, puisque les nouvelles frontières entre les États – environ 20.000 km. – représentaient une grande frontière douanière, un obstacle redoutable sur la voie du développement économique et de la coopération internationale. On imposait, par la suite, l'affirmation concrète de la solidarité, permettant aux nations européennes de devenir conscientes de leur unité géographique et réalisant ainsi une entente continentale ou régionale, recommandée aussi par l'article 21 du Pacte de la SDN.

Dans l'exposé des motifs on attirait l'attention qu'on ne se posait le problème de constituer un groupe européen en dehors du forum genevois, mais d'intégrer un système limité dans le système général de la SDN: Ce groupe continental n'est pas et ne sera pas dirigé contre d'autres États ou d'autres groupements, par conséquent étaient exclues des atteintes à la souveraineté et à l'indépendance des États impliqués.

La deuxième partie du *Mémoire* définissait les problèmes soumis à l'examen des gouvernements européens: « *I. Nécessité d'un pacte d'ordre général aussi élémentaire fût-il, pour affirmer le principe de l'union morale européenne et consacrer solennellement le fait de la solidarité instituée entre États européens ; II. Nécessité d'un mécanisme propre à assurer à l'union européenne les organes indispensables à l'accomplissement de sa tâche ; III. Nécessité d'arrêter d'avance les directives essentielles qui devront déterminer les conceptions générales du Comité européen et le guider dans son travail d'étude pour l'élaboration du programme d'organisation européenne ; IV. Opportunité de réserver, soit à la prochaine Conférence européenne, soit au futur Comité européen l'étude de toutes questions d'application.* »¹⁸

Eliza Campus a fait une analyse critique pertinente du texte, mettant en relief les inconvénients primaires des énoncés des quatre problèmes. Nous partageons son opinion selon laquelle le troisième problème soulève une question clef liée au programme de la future Union: les directives générales qui allaient déterminer directement les conceptions de travail du Comité politique devaient-elles ou non

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ Documents relatifs à l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne. *Mémoire du gouvernement français sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne*, Paris, le 1^{er} juin 1930, in « *Arhiva pentru știință și reformă socială* », Bucarest, n^{os} 1-3/1930, pp. 51-59.

¹⁸ *Ibidem.*

être établies préalablement? Et, au cas affirmatif, qui devait établir ces directives? C'est évident que le Mémoire insistait sur la nécessité de subordonner les problèmes économiques à ceux politiques, persévérait dans la conception que la fédération européenne devait être fondée sur l'idée de l'union et non sur celle de l'unité, par conséquent, l'organisation économique de l'Europe ne pouvait se réaliser que sous la responsabilité politique des gouvernements solidaires entre eux. Donc, le progrès économique de l'Union Européenne était déterminé par les solutions données au problème de la sécurité, qui ne pouvait pas être résolu que sur la voie de l'union politique. Par conséquent, d'abord une coopération politique des États du continent, qui, réalisant l'union sur la base de leur indépendance et souveraineté nationales, pourraient ultérieurement élargir, sur toute l'Europe, par étapes, les garanties internationales établies par des accords. Selon Briand, le rapprochement économique des États pourrait se faire alors par la responsabilité solidaire des gouvernements ; ceux-ci réaliseraient ensuite un Marché Commun et prendraient l'initiative, sur des bases nouvelles, d'une politique douanière adéquate à ce marché. Seulement dans un tel stade des relations entre les États, on pourrait jeter les bases de l'organisation fédérale de l'Europe¹⁹. La substance du projet de Briand visait la constitution d'une fédération qui pouvait accomplir une coopération économique bénéfique à tous seulement après une préalable entente politique entre les États participants. C'étaient des idées conçues en pleine crise économique mondiale et dans une période où le continent se confrontait avec de nombreux et complexes problèmes politiques.

La Roumanie a saisi le fait que le troisième problème constituait le nœud gordien du plan. Comme le gouvernement de Bucarest voulait éviter la prépondérance politique d'une grande puissance à l'intérieur de l'Union, sa note de réponse (8 juillet 1930) a eu un message très nuancé. Convaincu des ouvertures bénéfiques pour la coopération, le cabinet roumain soulignait dès le début qu'il ne conteste pas, en essence, l'importance du principe de la subordination du facteur économique à la décision politique, mais que ce fait n'excluait pas la possibilité qu'une coopération économique ne pourrait pas devenir une réalité en l'absence d'une préalable collaboration politique. Par conséquent, il observait qu'une entente politique très souple serait suffisante pour permettre l'organisation d'une étroite collaboration économique²⁰.

Dans la conception de la diplomatie roumaine, la suggestion d'une « entente politique » envisageait un accord fondé sur les principes fondamentaux inscrits dans le Pacte de la SDN. En partant de ces prémisses, on pouvait créer – selon l'avis de Dimitrie Gusti, le président de l'Institut Social Roumain – « *un parallélisme qui absorbe tant la primauté de l'économique que celle du politique* »²¹. Des opinions relativement similaires se sont trouvées dans les réponses de la

¹⁹ Eliza Campus, *op.cit.*, pp. 62–63.

²⁰ Documents relatifs... Réponse du gouvernement roumain, le 8 juillet 1930, pp. 63–64.

²¹ D. Gusti, *Problema federației statelor europene*, in "Arhiva pentru știință și reformă socială", Bucarest, n^{os} 1–3/1930, p. 20.

Tchécoslovaquie et de la Belgique, qui soulignaient que le politique et l'économique ne soient pas subordonnés l'un à l'autre et que tous les deux se trouvent dans une visible interdépendance. D'ailleurs, des États comme la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Albanie, la Suisse, mais aussi d'autres appréciaient que les problèmes économiques étaient plus propices à la coopération. La conclusion que par la collaboration économique pourra être abordée d'une manière optimiste aussi la grande question de la sécurité continentale était évidente.

Le débat sur le projet Briand a entraîné en Roumanie pas seulement l'Exécutif, mais aussi d'autres politiques, des personnalités scientifiques et culturelles, publicistes. Le sujet se trouvait de même dans l'attention de l'Institut Social Roumain, qui a organisé le cycle de conférences *L'expérience politique et sociale contemporaine*, soutenues par Gheorghe Tașcă, le ministre de Roumanie à Berlin, et par Dimitrie Gusti. Des grands quotidiens – « *Universul* » (L'Univers), « *Adevărul* » (La Vérité), « *Observatorul* » (L'Observateur) –, mais aussi des revues comme « *Democrația* » (La Démocratie) et « *Viața Românească* » (La Vie Romaine) ont publié des analyses sur l'idée fédérale ; nous trouvons parmi les signataires les noms de Dimitrie Gusti, Romulus Seișanu, Constantin Vișoianu ou Vespasian V. Pella. Le dernier, prestigieux juriste, représentant de la Roumanie dans différents organismes de la SDN, a entamé le sujet de l'Union Européenne dans une série de 12 articles publiés dans le journal « *Universul* » (5-19 juin 1930).

Dans la vision de V.V. Pella, la constitution de l'Union Fédérale Européenne avait comme objectif la reconstruction morale et matérielle du continent et « *d'assurer en quelque sorte la deuxième renaissance de l'Europe, de cette Europe que beaucoup de politiques et économistes la considèrent aujourd'hui au seuil de l'écroulement* », tout cela parce que « *du point de vue politique l'atmosphère européenne est empoisonnée par l'action de ceux qui poursuivent la révision des traités de paix, par le danger social et international représenté par l'activité de la Russie Soviétique, enfin par les ingérences réitérées dans la vie intérieure des États, par l'encouragement, de la part d'autres États, de l'attitude hostile des minorités* »²².

L'analyste appréciait que le dépassement de ces difficultés ne pouvait pas être réalisé que « *par une coopération qui ne gêne par rien la normalisation et le renforcement des États qui représentent aujourd'hui des nations arrêtées dans leur développement naturel par les dominations étrangères au moins d'avant la guerre mondiale, des États qui se trouvent ainsi dans un état d'infériorité évidente, enfin, par une coopération où tous les peuples de notre continent, sans aucune intention d'hégémonie politique et économique, participent sincèrement à la réorganisation et à la prospérité de la communauté européenne* »²³.

L'auteur a entamé des aspects fondamentaux de la relation entre l'économique et le politique, de la forme d'organisation – État fédéral ou confédération d'États – la

²² „Universul”, Bucarest, le 9 juin 1930.

²³ *Ibidem*.

structure politique et la question des rapports avec l'URSS et la Turquie, qui n'étaient pas membres de la SDN, mais liés par un traité d'amitié (1925), de l'implication de la Grande Bretagne dans la réalisation du projet. On n'a pas ignoré le problème délicat de l'égalité des États européens dans le nouveau schéma de l'Union fédérale. V.V. Pella évoquait la nécessité que tous les États membres reconnaissent l'intégrité territoriale de chaque entité de l'État dans les frontières fixées par les traités de paix²⁴. Du point de vue concret, l'éminent juriste voyait l'avenir du continent dans une confédération, fondée sur des normes de droit international public, et dans le cas de l'échec du projet, il avait le pressentiment d'une guerre destructive, tenant compte des orientations et des préparatifs de certains États²⁵. C'est pourquoi il attirait l'attention sur la portée de la garantie de la sécurité des États européens par l'organisation d'un système de sanctions effectives contre tout agresseur, défini selon des critères objectifs. Comme la Roumanie ne se permettait de promouvoir qu'une politique de paix et de coopération et elle avait des voisins qui n'étaient pas animés par les mêmes sentiments, la condamnation de toute agression internationale était une orientation stratégique de sa politique étrangère²⁶.

Nous n'insistons pas ici sur les positions négatives à l'adresse du Mémoire français, bien importante étant celle de la Grande-Bretagne, mais ce climat n'a pas empêché l'ouverture de la deuxième Conférence européenne (8 septembre 1930) à Genève. Le 17 septembre, l'Assemblée Générale de la SDN a adopté la Résolution concernant la création de l'Union Européenne, et le 23 septembre, le Secrétariat de la SDN a convoqué pour la première fois la Commission d'Études pour l'Union Européenne où étaient représentés tous les États; la deuxième réunion de cette Commission s'est déroulée en janvier 1931. Il y a eu, donc, à la fin de 1930 et au début de 1931, des prémisses favorables pour que le projet de Briand devienne graduellement, mais avec beaucoup d'efforts, une réalité.

Quant à l'attitude de la Roumanie, bien suggestives sont les opinions de Nicolae Titulescu – élu en septembre 1930 président de la XI^e Assemblée Générale de la SDN – exposées dans la conférence donnée à l'Université de Cambridge (19 novembre 1930), intitulée *Le progrès de l'idée de paix*²⁷. L'ancien titulaire de la mission diplomatique à Londres et chef de la diplomatie roumaine, mais aussi futur ministre des Affaires étrangères observait tout d'abord que les idées de Briand sur l'Union Européenne ont été tellement défigurées, tellement maltraitées, soit par ignorance, soit par malveillance, qu'un sentiment de justice l'oblige les mettre dans leur vraie lumière. Au diplomate bien expérimenté a imposé la

²⁴ *Ibidem*, le 15 juin 1930.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*, le 16 juin 1930; pour une discussion plus ample des idées de V.V. Pella, voir Gheorghe Sbârna, *op.cit.*, pp. 46–49.

²⁷ Voir le texte intégral dans Nicolae Titulescu, *Documente diplomatice*, pp. 337–355.

conviction que l'idée de l'Union Européenne poursuivait un but immédiat, bien précisément celui de surmonter la crise économique. L'accent suivant a visé le fait qu'il n'y a jamais eu un projet de fusion de l'Europe dans un seul État selon le modèle des États-Unis d'Amérique. Donc, il s'agissait d'une entente régionale des États, conformément à l'article 21 du Pacte de la SDN, et la nouvelle structure continentale n'était dirigée ni contre la Grande-Bretagne, ni contre la fédération d'outre-Atlantique, ni contre tout autre État du moment que le projet faisait appel à la coopération. L'Union Européenne n'était pas également une rivale de la SDN, puisque, dans la conception de Briand, elle « *n'a aucun pouvoir de décision dans les questions qui sont de la compétence de la SDN. Et quelle question n'est-elle pas de la compétence de la SDN, lorsqu'elle a le droit de connaître tout ce qui concerne la paix du monde?* »²⁸ Vers la fin de la conférence, le grand diplomate appréciait que « *du point de vue du présent, l'Union Européenne, ainsi définie, est la seule solution pour maintenir la paix entre les peuples. Du point de vue de l'avenir, elle peut, si nous nous mettons honnêtement à son service, constituer les germes d'une nouvelle vie internationale si bienfaisante, que notre sagesse actuelle, produit de la lutte et de la souffrance, ne peut pas encore la comprendre.* »²⁹

La règle de l'épilogue nous permet d'observer – à côté d'Eliza Campus – que Nicolae Titulescu a compris plus et mieux que d'autres contemporains de l'élite politique européenne l'essence des idées de Briand. Il était confiant dans la force bénéfique de l'idée fédérale démocratique et il a compris sa forte signification pour l'avenir³⁰.

Nous savons que le projet de Briand ne s'est pas concrétisé pour des raisons variées, parmi lesquelles aussi la mort de l'auteur (1932), mais l'un des obstacles importants qui n'a pas pu être dépassé fut l'ascension du révisionnisme.

*

En guise de conclusions, quelques remarques:

1. Le projet Briand fut connu et commenté attentivement en Roumanie par toute une série de personnalités, des autorités officielles jusqu'aux intellectuels et journalistes.

2. Les opinions exprimées furent bien diverses, mais elles ont toujours reflété le désir de bien comprendre le but immédiat et à terme moyen de la conception de « *l'apôtre de la paix* ».

3. Certains analystes roumains ont réussi à anticiper l'évolution concrète de l'idée européenne après la deuxième guerre mondiale.

4. Quelques points de vue de nos commentateurs sont bien actuels si nous pensons aux préoccupations des organismes de Bruxelles.

²⁸ *Ibidem*, p. 353.

²⁹ *Ibidem*, p. 354.

³⁰ Eliza Campus, *op.cit.*, p. 82.